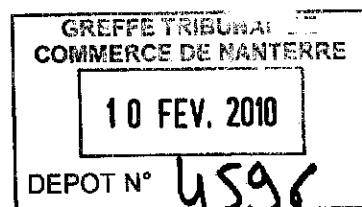


Decis Adm

SALUSTRO REYDEL

Société anonyme au capital de 3.824.000 €
Siège social Immeuble Le Palatin 3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense
R.C.S. Nanterre B 652 044 371



**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 JANVIER 2010**

L'an deux mille dix, le 26 janvier à 9 heures 30,

Les administrateurs de la société Salustro Reydel se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Jean-Claude Reydel.

Sont présents

- Monsieur Jean-Claude Reydel,
- Monsieur Jean-Luc Decornoy, représentant la société KPMG SA,
- Monsieur Jay Nirsimloo,
- Monsieur Philippe Mathis.

Monsieur Jean-Claude Reydel préside la réunion.

Monsieur Philippe Mathis est désigné comme secrétaire.

Le registre de présence est signé par les administrateurs présents.

Monsieur le Président constate que le quorum requis par l'article L.225-37 du Code de Commerce étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

agrément d'un nouvel actionnaire,
remplacement d'un administrateur,
questions diverses.

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, corresponding to the agenda items listed above.

1. AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Président informe le Conseil que, par lettre en date du 14 janvier 2010, le Président du Directoire de la société KPMG SA a soumis à l'agrément de la société la mutation suivante

- Prêt à titre gratuit par la société KPMG SA, d'une (1) action qu'elle détient dans le capital de la société Salustro Reydel, à Monsieur Jean Gatinaud, demeurant 15, rue Buffon – 75005 PARIS.

Le Président rappelle, qu'en application des dispositions de l'article 9.4.2.1 des statuts de la société, il appartient au Conseil de statuer sur l'agrément de tout nouvel actionnaire de la société.

Il précise que, parallèlement aux dossiers qu'il traite chez KPMG SA, Monsieur Jean Gatinaud aura à suivre des mandats détenus par Salustro Reydel et qu'il doit donc détenir une action de la société. Il remplit d'ores et déjà les conditions requises par l'article 8.2 des statuts pour être agréé.

Après échange de vues, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le prêt gratuit d'une action de la société, par la société KPMG SA, à Monsieur Jean Gatinaud et confère au Président tous pouvoirs pour informer les parties selon les formes requises par les statuts et signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations.

2. REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président évoque avec tristesse le récent décès de Monsieur Jean-Pierre Crouzet, ancien Président de la société et membre du Conseil d'administration. Le nombre d'administrateurs restant supérieur aux minimums prévus par la loi et les statuts, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement.

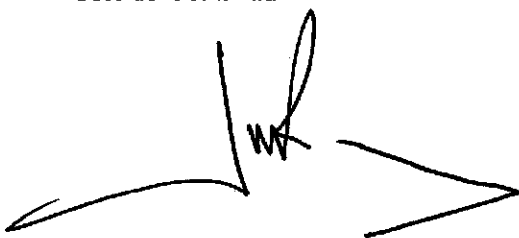
3. QUESTIONS DIVERSES

Quelques questions diverses sont évoquées au cours de la réunion. Ces questions d'ordre courant n'ont pas donné matière à approbation.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après relecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Monsieur Jean-Claude Reydel
Président du Conseil d'administration



Monsieur Philippe Mathis
Administrateur